



Référence du dossier: COO.2180.101.7.188332 / 53/2010/02560

Notre référence: Gea

3003 Berne-Wabern, le 23 novembre 2011

## Révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) Procédure de consultation

### Questionnaire

**N.B.** : les remarques d'ordre général peuvent être apportées en fin de questionnaire

Proposition de révision	Oui	Non
<b>Titre</b> - Etes-vous favorable au changement de nom de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) qui devient loi fédérale sur les étrangers et sur l'intégration (LEI) ?		
<b>Art. 26a</b> - Etes-vous favorable à ce que les conditions d'admission supplémentaires posées aux personnes assurant un encadrement ou un enseignement soit inscrites au niveau de la loi ?		
<b>Art. 33, al. 3 à 5</b> - Etes-vous favorable à ce que la prolongation d'une autorisation de séjour soit liée à une bonne intégration (al. 3) ? - Etes-vous favorable à ce que les autorités puissent à l'avenir lier l'octroi ou la prolongation d'une autorisation de séjour à l'obligation de conclure une convention d'intégration (al. 4) ? - Etes-vous favorable à ce que les autorités concluent, sous certaines conditions, une convention d'intégration (al. 5) ?		
<b>Art. 34, al. 2, let. c, et 4 LEtr</b> - Etes-vous favorable à ce que l'autorisation d'établissement ne soit délivrée qu'en cas de bonne intégration (al. 2) ? - Etes-vous favorable à ce que l'autorisation d'établissement ne soit octroyée de manière anticipée que si l'intéressé démontre qu'il a de bonnes connaissances linguistiques (al. 4) ?		
<b>Art. 42, al. 1 et 1<sup>bis</sup>, 43, al. 1 et 1<sup>bis</sup>, 44, al. 1, let. d, et al. 2</b> - Etes-vous favorable à ce que les personnes venues en Suisse au titre du regroupement familial doivent s'être inscrites à une mesure d'encouragement linguistique lors de l'octroi ou du prolongement de l'autorisation, si l'aptitude à communiquer dans une langue nationale ne peut être établie d'une autre manière, lorsqu'il s'agit : - de membres de la famille d'un ressortissant suisse ? - de membres de la famille d'un titulaire d'une autorisation d'établissement ? - de membres de la famille d'un titulaire d'une autorisation de séjour ?		

<p><b>Art. 49a</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que l'on exempte de l'exigence de prouver les connaissances linguistiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; les enfants ?</li> <li>&gt; les personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap ?</li> </ul> </li> <li>- Etes-vous favorable à ce que des dispositions particulières soient prévues pour les personnes illettrées ou analphabètes ?</li> <li>- Etes-vous favorable à ce que les personnes visées par l'art. 49a, al. 2, let. b, soient tenues de conclure une convention d'intégration ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 50, al. 1, let. a</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à l'adaptation rédactionnelle (« personne [...] bien intégrée » au lieu d'« intégration [...] réussie ») ?</li> </ul>		
<p><b>Nouvelles sections</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à la division du chapitre 8 (Intégration) de la LEtr en trois sections : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Section 1 : Encouragement de l'intégration</li> <li>&gt; Section 2 : Exigences en matière d'intégration</li> <li>&gt; Section 3 : Contribution de l'employeur à l'intégration ?</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b>Art. 53</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à la disposition relative aux principes de l'encouragement de l'intégration ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 53a</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à la disposition relative aux destinataires de l'encouragement de l'intégration ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 53b</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à la disposition relative à l'encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 53c</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à la disposition relative à l'encouragement spécifique de l'intégration ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 54</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable aux dispositions relatives au pilotage et à la coordination au niveau fédéral (al. 1 et 2) et entre la Confédération et les cantons (al. 3 à 5) ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 55</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à la disposition relative à la teneur de l'information (al. 1), à la primo-information par les cantons (al. 2 et 3) et à l'information destinée à la population suisse (al. 5) ?</li> <li>- Etes-vous favorable à l'introduction d'une norme de délégation (al. 6) ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 56</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable aux dispositions relatives au financement, notamment au regroupement du crédit d'intégration avec le forfait d'intégration (al. 2), et aux programmes d'intégration cantonaux et aux programmes et projets d'importance nationale (al. 3) ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 57</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que les domaines a à g soient encouragés ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 58</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable aux critères d'évaluation de l'intégration (al. 1 et 2) ?</li> <li>- Etes-vous favorable à la définition de la « bonne intégration » (al. 3) ?</li> </ul>		

<p><b>Art. 58a</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que les conditions-cadres des conventions d'intégration soient inscrites dans la loi (al. 1 et 2) ?</li> <li>- Etes-vous favorable au nouvel instrument que sont les recommandations en matière d'intégration (al. 3) ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 58b</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que l'employeur contribue à l'intégration ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 83a</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que des conventions d'intégrations soient conclues sous certaines conditions avec les personnes admises à titre provisoire ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 84, al. 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que l'intégration soit examinée lors de l'octroi d'une autorisation de séjour à une personne admise à titre provisoire ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 96, al. 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à l'adaptation rédactionnelle (« intégration » au lieu de « degré d'intégration »)?</li> </ul>		
<p><b>Art. 100b</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que la Commission pour les questions de migration soit désormais régie par l'art. 100b et que la disposition soit adaptée en fonction des nouvelles tâches de la commission ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 3, let. c, LFPr</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que l'intégration des étrangers figure désormais parmi les buts de la formation professionnelle ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 1, al. 2, let. f, LAT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que l'intégration des étrangers et la cohésion sociale soient encouragées par des mesures d'aménagement du territoire ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 29a LAT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que des projets améliorant la qualité de vie et la cohésion sociale soient réalisés au titre de l'aménagement du territoire ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 27, al. 2<sup>bis</sup>, LPGA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que les organes d'exécution des diverses assurances sociales puissent tenir compte des particularités individuelles des personnes concernées ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 43, al. 1<sup>bis</sup>, LPGA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que l'assureur puisse tenir compte des particularités individuelles de l'assuré ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 59, al. 3, LAI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que offices AI puissent également faire appel à des services spécialisés dans l'intégration des étrangers et à des services d'interprétariat communautaire ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 68<sup>bis</sup>, al. 1, let. e<sup>bis</sup>, LAI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que la collaboration interinstitutionnelle soit étendue aux organes d'exécution publics et privés de la législation sur les étrangers et sur l'intégration ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 59, al. 5, LACI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que les autorités compétentes collaborent également avec les organes d'exécution publics et privés de la législation sur les étrangers et sur l'intégration ?</li> </ul>		

<p><b>Art. 59a, let. a, LACI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que l'analyse des effets des mesures relatives au marché du travail soit étendue à toutes les catégories de personnes ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 59a, let. c, LACI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que les mesures visant à encourager les personnes issues de l'immigration soient renforcées ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 66a, al. 1, let. c, LACI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que des allocations pour formation puissent être octroyées également à des personnes qui ne justifient d'aucune formation reconnue en Suisse ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 66a, al. 3, LACI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que les personnes qui possèdent un diplôme d'une haute école ou d'une école supérieure spécialisée reconnu en Suisse ne puissent pas bénéficier des allocations de formation ?</li> </ul>		
<p><b>Art. 85f, al. 1, let. e, LACI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etes-vous favorable à ce que la collaboration interinstitutionnelle soit étendue aux organes publics et privés de la législation sur les étrangers et sur l'intégration ?</li> </ul>		
<p><b>Remarques</b></p>		